

Collection interdisciplinaire en santé – IFERISS « Santé Société »

Presses Universitaires du Midi, Toulouse.

1. Charte éditoriale

Nom de la collection :

« Santé Société »

Objet de la collection :

La collection a pour objectif de stimuler le débat et la réflexion autour des grands enjeux de la santé dans notre société. Elle accueille donc un large éventail d'approches disciplinaires et intersectorielles, traitant des liens entre Santé et Société. Parmi ces grands enjeux, la caractérisation, la mesure, la construction et l'évolution des inégalités sociales de santé, la transformation de l'offre et de l'accès aux soins et ses conséquences pour la santé, les changements dans l'organisation du système de santé et de protection sociale, les politiques, stratégies et interventions de lutte contre les inégalités sociales de santé ; l'évaluation des interventions et des politiques de santé, ou encore les approches de « santé urbaine ».

Co-direction de la collection :

Les directeurs de collection sont nommés pour quatre ans par le conseil de fédération de l'IFERISS, sur la base du volontariat des chercheurs membres de l'IFERISS. Ils recherchent et choisissent les manuscrits, et assurent le suivi des projets éditoriaux sélectionnés.

L'IFERISS est une fédération de recherche inter-universitaire dont l'objectif principal est de promouvoir et de dynamiser l'activité scientifique autour des thématiques « Santé Société » dans une approche interdisciplinaire. La thématique « Santé Société » rassemble des disciplines scientifiques qui concourent à la recherche et en santé publique (épidémiologie, biostatistique, économie, sociologie, sciences politiques, psychologie, psychosociologie appliquées au domaine de la santé). Dans un domaine tel celui de la santé publique et de ses implications, l'interdisciplinarité est particulièrement nécessaire pour faire avancer les résultats de recherche. C'est par la confrontation des concepts et des outils autour d'un même objet reconnu complexe - la santé - que la connaissance et la compréhension peuvent avancer de même que l'innovation méthodologique. Ce point d'ancrage qu'est l'interdisciplinarité reflète l'originalité du projet éditorial outre la thématique « Santé » abordant notamment les inégalités sociales de santé, l'évaluation des interventions et des politiques publiques de santé, et la recherche sur les systèmes de santé.

Quatre membres chercheurs de l'IFERISS assurent la direction de la collection « Santé Société » à partir de sa mise en place :

- M^{me} Haschar-Noé Nadine, Maître de conférences - Université Toulouse 3

- M^f Lang Thierry, Professeur des universités – Université Toulouse 3 – Praticien hospitalier CHU de Toulouse
- M^{me} Munoz-Sastre Maria-Teresa, Professeur des universités – Université Toulouse 2
- M^{me} Poirot-Mazères Isabelle, Professeur des universités – Université Toulouse 1

Nadine Haschar-Noé est sociologue, Maître de conférences au laboratoire creSco (Centre de recherches Sciences sociales, Sports et Corps, EA 7419) de l'Université Paul Sabatier. Elle est aussi chercheuse associée au Laboratoire d'analyse des sciences sociales du politique (LASSP, IEP Toulouse 1) et à l'IFERISS (Institut fédératif d'études et de recherches interdisciplinaires Santé-Société) de l'Université de Toulouse. Dans une perspective de sociologie de l'action publique territoriale, ses travaux de recherche portent plus particulièrement sur les processus sociaux à l'œuvre dans la définition du sport, de la culture ou de la santé comme « catégories » d'action publique, la mise en œuvre de programmes d'actions, leur instrumentation, leur évaluation et leurs modes de gouvernance territoriale.

Thierry Lang est épidémiologiste, Professeur à l'Université Paul Sabatier et Praticien hospitalier au CHU de Toulouse. Il est membre de l'équipe « Inégalités Sociales de Santé, cancer et maladies chroniques » de l'unité mixte 1027 Inserm – Université Paul Sabatier, Toulouse 3. Thierry Lang est par ailleurs directeur de l'Institut Fédératif d'Études et de Recherches Interdisciplinaires Santé Société (IFERISS), membre du Scientific Reference Group de l'OMS. Il est président du groupe de travail sur les inégalités sociales de santé du Haut Conseil de Santé Publique et responsable du M2R Epidémiologie clinique de l'Université Paul Sabatier.

Maria-Teresa Munoz-Sastre est Docteur en Psychologie et Professeur de psychologie de la santé à l'Université Jean Jaurès, Toulouse. Elle est directrice du laboratoire Centre d'Etudes et de Recherches en Psychopathologie et Psychologie de la Santé (CERPPS). Elle dirige la spécialité de Master Psychopathologie clinique et de la santé, le Master Professionnel Psychologie de la santé et le Master Recherche Psychopathologie et Psychologie de la Santé.

Isabelle Poirot-Mazères, Professeur de droit public à l'Université Toulouse 1 Capitole, est co-directrice de l'Institut Maurice Hauriou (Université Toulouse I – Capitole), une unité de recherche et de formation participant au développement et à la valorisation de la recherche en Droit Public. Son champ de recherche et d'enseignement est celui du droit de la santé et des nouvelles technologies, et elle est responsable du Master 2 Droit de la santé et de la protection sociale.

Comité de lecture

Le comité de lecture est composé des chercheurs extérieurs à l'IFERISS et à l'Université de Toulouse. Les membres de ce comité sollicités pour l'expertise des ouvrages sont proposés par les co-directeurs de la collection en fonction des disciplines abordées dans les ouvrages.

Cadence de publication : au minimum 1 ouvrage par an

Format : 16 cm x 24 cm

Nombre de signes : 400 pages maximum

Plan de financement : co-financement auprès de partenaires publics et privés. Frais éventuels à la charge des auteurs : graphiques, images, cahiers en couleur...

Public visé : la collection s'adresse aux chercheurs mais aussi aux praticiens et aux professionnels de la santé publique s'intéressant aux aspects collectifs de la santé, aux inégalités sociales, aux déterminants sociaux de la santé et aux enjeux pour le système de santé.

Participation à la communication : réseaux de l'IFERISS, appui des PUM à promotion de l'ouvrage

Modification de la charte : la présente charte ne peut être modifiée qu'avec l'accord des PUM

2. Etapes de publication.

1. Dépôt d'un manuscrit et sélection

A réception de l'ouvrage par mail à contact@iferiss.org sous format word et mis aux normes de la collection (cf. Charte graphique *infra*), celui-ci est d'abord expertisé par le comité de direction de la collection Santé-société au regard de son adéquation avec la politique éditoriale de la collection. L'ouvrage est ensuite soumis à une double expertise : celle des directeurs de la collection et de son comité de lecture puis celle du comité éditorial des PUM.

Si l'ouvrage est en adéquation avec la politique éditoriale, il est analysé par trois experts choisis par les directeurs de la collection en fonction de l'objet de l'ouvrage : un des co-directeurs de la collection et deux membres du comité de lecture. Les experts émettent alors un avis sur la qualité scientifique du manuscrit en vue de sa publication dans la collection. Le processus d'expertise est confidentiel et réalisé en aveugle dans un délai de 6 semaines : l'ouvrage soumis à expertise du comité de lecture est rendu anonyme et le nom des experts n'est pas communiqué aux auteurs (sauf si un expert exprime explicitement son accord pour que son nom soit transmis).

Un avis définitif de publication est donné aux auteurs si *a minima* trois co-directeurs de la collection sur quatre donnent un avis favorable au vu des expertises réalisées par le comité de lecture et après accord du comité éditorial des PUM.

2. Corrections et relecture

En cas de demande de modifications réalisées par les experts, elles sont transmises aux auteurs et l'intégration des corrections doit être réalisée par les auteurs dans un délai de 8 semaines. Le ou les auteurs précisent la façon dont les corrections demandées ont été prises en compte dans l'ouvrage dans un document séparé en format word.

Le co-directeur de la collection qui a réalisé l'expertise de l'ouvrage fait une dernière relecture de l'ouvrage corrigé.

3. Remise du manuscrit aux PUM

L'ouvrage est ensuite remis aux PUM pour corrections orthographiques et typographiques sous un délai de 4 à 7 semaines.

4. Mise en page et modifications

Les PUM réalisent la maquette de l'ouvrage sous une quinzaine de jours. Ils remettent une première épreuve de l'ouvrage aux co-directeurs ou auteurs pour relecture finale. Ces derniers ont 3 semaines pour transmettre les corrections ultimes orthographiques et typographiques. Les PUM remettent une seconde épreuve aux co-directeurs de l'ouvrage pour une validation sous 48h.

5. Finalisation

Le bon à tirer est signé par les co-directeurs de la collection et l'ouvrage est envoyé pour impression.

2. Comité de lecture

Bénédicte Bevière-Boyer	MCF, Laboratoire de droit médical et de la santé, Université Paris VIII	Spécialiste de : l'éthique, Lois de bioéthique, Droit médical, Droit de la santé, Santé publique, Droit des contrats
Christian Byk	Juge à la cour d'appel de Paris. Il dirige l'Association internationale droit éthique et science et le comité d'éthique des sciences de la Commission française pour l'UNESCO.	Spécialiste du droit international et du droit des sciences et des techniques
Gérard Chasseigne	PR émérite, Université de Reims	Psychologue cognitiviste, spécialiste du jugement et de la décision.
Jacques Defrance	PR émérite, Université Paris-X Nanterre, Centre de sociologie européenne-CNRS.	Sociologie et histoire sociale des pratiques sportives et corporelles de leur médicalisation et rapports à la santé
Corinne Grenier	Senior Professor, HDR, Laboratoire Centre d'Etudes et de Recherche en Gestion, Université Aix-Marseille	Spécialiste de la réorganisation, l'innovation et la gouvernance du système et des organisations de santé
Marina Honta	PR, Centre Emile Durkheim (UMR CNRS 5116), Université de Bordeaux	Sociologie des politiques et de l'action publique

Frédéric Kletz	Maître-assistant, Centre de Gestion Scientifique de l'École des Mines de Paris	Spécialiste de la gestion de ressources humaines, l'organisation, le management public, la santé au travail
Pierre Lombrail	PU-PH, Laboratoire Educations et Pratiques de Santé, Université Paris XIII	Docteur en médecine et de santé publique
Fred Paccaud	PR, Institut de médecine sociale et préventive, Lausanne	Spécialiste en épidémiologie et en santé publique
Frédéric Pierru	CR, Centre d'Études et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales, CNRS - Université de Lille II	Sociologie de l'Etat et de l'action publique, sociologie des professions de santé
Marie Préau	PR, Laboratoire GRePS Groupe de Recherche en Psychologie Sociale, Université Lyon 2	Spécialiste de la psychologie sociale de la santé
Bruno Quintard	PR, Laboratoire de Psychologie, Santé et Qualité de Vie, Université de Bordeaux	Spécialiste de la Psychologie de la Santé et Psychologie Différentielle
Marie-France Raynault	PR, Centre Léa Roback, Montréal	Médecin en santé communautaire, spécialiste des politiques publiques
Guillaume Rousset	MCF, Institut de Formation et de Recherche sur les Organisations Sanitaires et Sociales, Lyon	Spécialiste du droit des établissements de santé, du droit des patients, du droit du médicament
Laëtitia Roux	MCF, IAE Lille, Université Lille	Spécialiste du secteur sanitaire et social

4. Charte graphique

Informations générales

Lors du dépôt, les auteurs devront remettre un tirage papier, paginé, ainsi que le support informatique de leur ouvrage : CD ou DVD non verrouillés, clé USB ou fichiers joints à un message électronique.

Les textes doivent être enregistrés au format original (Word ou OpenOffice).

Il faudra veiller à signaler sur l'épreuve la présence de caractères spéciaux : grec, phonétique, par ex.

Le contenu

Les textes doivent être relus et constituent la version définitive avant la mise en page.

Un fichier global devra être fourni, accompagné de: sommaire, préface, bibliographie, liste d'illustrations/graphiques, glossaire, index le cas échéant, etc.

Dans le cas d'un ouvrage collectif, il serait souhaitable que les contributions individuelles (réunies et organisées en un seul fichier normalisé) n'excèdent pas 30 000 signes, espaces compris.

Dans la mesure du possible, l'ensemble du manuscrit ne devrait pas dépasser les 700 000 caractères, espaces compris.

Iconographie

Les illustrations doivent être fournies dans des fichiers séparés. Elles ne doivent pas être incluses dans le fichier texte. Seule une référence au nom exact du fichier devra figurer à l'emplacement souhaité, accompagnée obligatoirement d'une légende complète en veillant à mentionner : identité des artistes, propriétaire, date, lieu de conservation, copyright nécessaire.

Elles doivent être numérotées successivement et précédées de l'abréviation « Fig. ». Les renvois aux illustrations dans le texte seront indiqués clairement.

Les schémas et la cartographie ne devront pas comporter de trame et seront donc réalisés au trait. Ils seront de très bonne qualité, complets, et ne comporteront pas de collage hasardeux ni de légende manuscrite. Les formats de fichiers acceptés peuvent également être vectoriels (format AI ou EPS par exemple). Toujours fournir une version PDF en sus.

Les photographies peuvent être fournies sous forme de tirage papier, diapositives, fichiers numériques (format TIFF ou PDF ou éventuellement JPEG de très haute qualité). Pour les fichiers numériques, elles afficheront une résolution minimale de **300 points par pouce** (« dpi »).

Elles seront si possible fournies dans la taille souhaitée dans l'ouvrage. Les images de mauvaise qualité prises sur Internet ne seront pas acceptées car non exploitables.

Pour les cartes, schémas et graphiques, fournir le fichier original, toujours accompagné d'un PDF. Si le logiciel utilisé le permet, veiller à cocher l'option « Inclure les polices dans le document » lors de l'enregistrement des fichiers.

Droits de reproduction

Les auteurs devront fournir la liste des illustrations avec leur numéro d'ordre et les documents attestant qu'ils sont en règle avec les droits de reproduction et les droits d'auteurs. Merci de nous fournir également les mentions obligatoires demandées par les ayants droit et l'indication claire des droits de reproduction à porter sur l'ouvrage. En cas de gratuité des images une attestation est également nécessaire.

Citations : Des autorisations doivent-nous être fournies en cas de citations longues, de reprises de texte ou de textes ayant déjà été publiés. (réf. article L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle.)

Typographie

Corps du texte

- Utiliser Times New Roman (TNR) taille 12 pour le corps du texte ; interligne multiple de 1,15 ;
- Citations en retrait TNR 10 avec marge droite / gauche 3 cm ;
- Utiliser les italiques pour les titres d'œuvres littéraires ou artistiques et pour les mots étrangers isolés ;
- Les titres d'œuvres en français s'écrivent selon les normes de l'Imprimerie nationale :
 - avec une majuscule uniquement au premier mot du titre lorsqu'il ne commence pas par un article défini : *Lumière silencieuse, Amours chiennes, Une famille brésilienne* ;
 - avec une majuscule uniquement à l'article défini initial lorsque le titre forme une phrase : *La guerre de Troie n'aura pas lieu, Le roi s'amuse*
 - au premier mot et au premier substantif (et aux adjectifs et adverbes qui le précèdent) pour tout autre titre qui commence par un article défini : *Le Nouveau Monde, La Rue des miracles* ;
- Dans les titres anglais, la majuscule se met à tous les mots sauf les suivants : *a, an, and, as, at, by, for, in, of, on, the, to*.
Ex. : *Gone With the Wind, Heart of Darkness, The Catcher in the Rye, Of Mice and Men, As You Like It*.
- Vérifier la présence d'espaces insécables pour la ponctuation haute (!;:), à l'intérieur des guillemets (« citation ») et avant le symbole de pourcentage (%) ;
- Les majuscules doivent être accentuées ;
- On ne met pas de majuscule aux titres ou fonctions, tels que « roi », « général », « prince », « ministre »... ;
- Les guillemets français sont utilisés prioritairement. Les guillemets anglais ne sont utilisés qu'à l'intérieur d'une citation qui se trouve déjà entre guillemets français : « La mention "Bon à tirer" doit figurer avant la signature. »

Titres et inter-titres

- Utiliser Times New Roman (TNR) taille 13 ou 14 soit une à deux tailles supérieures au corps du texte ;
- Pas plus de 3 niveaux ;
- Utiliser de manière hiérarchique : **gras**, **gras italique**, *italique* ou romain ;
- Pas de ponctuation à la fin.

Notes

- Réalisées à l'aide du logiciel d'intégration automatique de note en bas de page ;
- Dans le corps du texte, le numéro d'appel de note doit toujours être placé avant les signes de ponctuation, et un espace insécable doit être inséré entre le mot auquel il se rapporte et l'appel de note :
 1. Chateaubriand l'appelle « le grand expiateur ¹ ».
 2. Veuillez agréer ¹...
 3. Qu'en pensa-t-il ¹ ?
- Le numéro de note en bas de page ne doit pas être suivi d'un point s'il est en exposant ou entre parenthèses ;
- Utiliser TNR 10 ;
- La note sera rédigée en un seul paragraphe. Si elle comporte des vers, ceux-ci seront placés les uns après les autres séparés de « / » ;
- La note se termine par un point.

Citations

- Les citations courtes (moins de trois lignes de texte, trois vers ou moins) seront incorporées dans le corps du texte entre guillemets (« citation »), dans la même police (TNR 12) que celle du corps du texte ;
- Les citations longues (plus de trois lignes, plus de trois vers) seront mises en retrait (3 cm gauche/droite), en police TNR 10 et sans guillemets ;
- Attention à ne pas citer plus de 10 % du texte original, sinon il faudra veiller à effectuer une demande de droits à titre gracieux ;
- Dans le texte, les références bibliographiques devront figurer en abrégé en fin de citation et mises entre parenthèses en ne mentionnant que le nom de l'auteur et l'année, et éventuellement la ou les pages lorsqu'une citation est utilisée (« *ibid.* », « *op. cit.* », etc. ne seront donc pas utilisés).
 - Quand un seul auteur, citer ainsi : (Fassin, 1996)
 - Quand deux auteurs, citer ainsi : (Lévy et Lussault, 2003)
 - Quand plus de deux auteurs citer ainsi : (Bergeron *et al.*, 2011). Dans ce dernier cas, citer tous les auteurs en bibliographie générale.
- Tout passage non reproduit d'une citation doit être remplacé par des points de suspension entre crochets, de même que toute modification ou commentaire personnel : [...].

Guillemets et citations

1. Si le début de la citation est fondu dans le texte (le premier mot de la citation n'a pas de capitale), le point final se met à l'extérieur des guillemets : Mme Lepic compare les cheveux de Poil de Carotte à des « baguettes de tambour. Il userait un pot de pommade tous les matins si on lui en donnait ».

2. Si la citation débute par une phrase complète (son premier mot prend une capitale initiale), le point final est placé à l'intérieur des guillemets :

Deux siècles avant notre ère, le poète Térence affirmait : « Je suis homme et rien de ce qui est humain ne m'est étranger. »

Bibliographie

- Elle sera de préférence constituée en une seule partie en fin d'ouvrage, et divisée éventuellement au maximum en 2 parties : 1) sources et 2) littérature secondaire ;

- Police TNR 12 ;

- Elle sera organisée par ordre alphabétique des noms des auteurs ; dans le cas de plusieurs citations du même auteur, par date de la plus ancienne à la plus récente.

- **Ouvrages un ou plusieurs auteurs :**

Le nom s'écrira en petites majuscules sauf la lettre initiale, suivi des initiales du prénom en petites majuscules, puis du titre de l'ouvrage, de l'éditeur, de la ville et de l'année de publication.

Ex. : BOURDIEU P., *Choses dites*, Minuit, Paris, 1987.

Ex. : LASCOUMES P., LE GALES P. (dir.), *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po, Paris, 2004.

Ex : MINOVEZ J-M., VERNA C., HILAIRE-PEREZ L. (dir.), *Les Industries rurales dans l'Europe médiévale et moderne*, Presses universitaires du Mirail, coll. « Flaran », Toulouse, 2013.

- **Chapitre dans des ouvrages collectifs :**

Ex : LAZZAROTTI O., « Patrimoine », dans LEVY J. et LUSSAULT M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 2003.

EX : DURAN P., « Les non-dits de l'évaluation », dans TIMSIT G. (dir.), *Les administrations qui changent : innovations techniques ou nouvelles logiques ?*, Presses universitaires de France, Paris, 1996.

- **Articles de revues :**

Ex. : VEERMAN J-L., BARENDREGT J-J., MACKENBACH J-P. Quantitative Health Impact Assessment: Current Practice and Future Directions. *Journal of Epidemiology and Community Health*. 2005; 59: 361-70.

Ex.: KIVITS J., FOURNIER C., MINO J-C., FRATTINI M-O., WINANCE M., LEFEVE C., ROBELET M. Jalons pour une recherche interdisciplinaire en santé et en sciences humaines et sociales : apports d'un séminaire de recherche. *Santé Publique*. 2013; 25: 579-86.

EX. : BABELON J-P., CHASTEL A. La notion de patrimoine. *Revue de l'art*. 1980; 49 :52-68.

Caractères spéciaux

- Identifier et fournir les polices sources (grec, hébreu, arabe...);
Joindre une copie papier des caractères et citations en question pour vérification.

Sigles et abréviations

- Les sigles seront écrits en majuscules et sans points : SNCF, CEDEX, AFNOR, RATP...
- « premier », « deuxième », « troisième » s'abrègent ainsi : 1^{er}, 2^e, 3^e.
- Les siècles s'écrivent en petites capitales : XIX^e siècle.
- « éditeur » et « édition » s'abrègent « éd. » (et non « eds. », qui est l'abréviation anglaise).
- L'abréviation de « et caetera » est « etc. » (et non « etc... »).
- L'abréviation de « pages » est « p. » (et non « pp. »).